



**Concours d'ESN EPFL  
et du Club Photo EPFL**

<http://epfl.esn.ch>

<http://photo.epfl.ch>

[concours.relocated@gmail.com](mailto:concours.relocated@gmail.com)

Chères étudiantes, chers étudiants,

ESN EPFL en collaboration avec le Club Photo de l'EPFL vous propose un nouveau challenge. Nous organisons un grand concours de photo dont le thème est:

**Re(locate)d in Switzerland**

Le concours se clôture le dimanche 10 janvier 2016 à 23h59.

Envoyez vos propositions :

à [concours.relocated@gmail.com](mailto:concours.relocated@gmail.com)

Le premier lauréat recevra un appareil Fuji Instax ainsi que la photo gagnante imprimée sur toile, les deuxième et troisième lauréats recevront leur photo imprimée sur toile.

Les trois premiers lauréats recevront également une inscription gratuite d'un an au Club Photo EPFL.

Les dix meilleures photos seront exposées au RLC ou lors de la soirée de gala ESN Titanic Lémanique lors du semestre de printemps 2016.

Quelques consignes à respecter:

- chaque participant peut présenter jusqu'à deux photo;
- pour le numérique: vous devez de toute façon rendre votre fichier informatique si possible avec les données EXIF mais il vous revient de décider si vous rendez un tirage A3 de votre photo ou si vous laissez au Club Photo le soin de l'imprimer à sa convenance. Souvenez-vous qu'une mauvaise impression peut ruiner une photo (calibrage etc.).
  - dans tous les cas le fichier rendu doit faire au minimum 6M pixels;
  - toute photo présentée après la date limite ne sera pas acceptée ;
  - Toute photo présentée doit avoir été prise en Suisse.

Le règlement du concours est ci-joint.

En attendant vos chefs-d'œuvre,

Pour le comité d'organisation,

Pour l'association ESN EPFL

# Règlement du concours

## Conditions de participation

1. Le concours s'adresse aux étudiants et à l'ensemble du personnel de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne ainsi que de l'Université de Lausanne. Une preuve attestant le lien avec l'EPFL ou l'UNIL pourra être demandée aux personnes gagnantes.
2. Chaque participant peut soumettre au maximum deux photos en format numérique.
3. Les photos doivent satisfaire aux exigences techniques mentionnées dans la procédure de participation (voir ci-dessous).
4. Les photos doivent avoir un lien avec la thématique du concours : **Re(locate)d in Switzerland**. Le thème littéral ainsi que la présence de la couleur rouge doivent donc tous deux être présents dans la ou les photos soumises. Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision d'ESN EPFL et du Club Photo de l'EPFL en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Les photos doivent posséder un "caractère artistique".
5. Tous les participants donnent le droit et la permission aux organisateurs du concours d'utiliser les photographies soumises et leurs titres à des fins promotionnelles, dans tout média ou format actuellement en usage ou qui pourrait l'être ultérieurement, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis. Cette autorisation ne peut en aucun cas faire l'objet d'une utilisation commerciale.
6. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables relativement à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
7. Le participant consent à ce que les photos soumises soit déposées et consultables sur la galerie virtuelle de photos dédiée au concours (accessible uniquement durant la période du concours photo) ainsi que sur les sites des organisateurs, puis dans lors de l'exposition présentant les photos, donc, accessible à l'ensemble des visiteurs du site et de l'exposition.

## **Description du concours**

### (I) Procédure de participation au concours (photo numérique)

1. Pour participer, il suffit d'envoyer par courrier électronique au maximum deux photos en format JPG, d'une dimension d'au moins 6M pixels (env. 3000x2000 pixels). Le participant doit fournir les renseignements requis dans son message, soit : nom, prénom, adresse électronique de type @epfl.ch ou @unil.ch, le titre de la photo.

Attention : ne pourront concourir que les personnes possédant une adresse électronique de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne ou de l'Université de Lausanne.

2. La photo pourra être accompagnée d'un bref texte descriptif en rapport avec l'image elle-même et le thème. Ce texte sera affiché avec la photo pendant les expositions.

3. La photo est à envoyer à l'adresse concours.relocated@gmail.com

4. Une copie haute résolution de la photo originale doit être conservée par le participant. La copie haute résolution pourra être demandée pour les photos gagnantes si ceci sera nécessaire afin de garantir la qualité des expositions.

5. Les participants doivent envoyer leur photo jusqu'au dimanche 10 janvier 2016 à 23h59.

### (II) Procédure de sélection

1. La sélection des meilleures images sera faite par des représentants des associations organisatrices, soit ESN EPFL et le Club Photo de l'EPFL.

### (III) Dévoilement des photos gagnantes et remise des prix

1. Les gagnants seront informés par email et les résultats au plus tard le samedi 30 janvier 2016.

2. La remise des prix s'effectuera au plus tard le lundi 29 février 2016.

3. Le premier lauréat recevra un appareil photo Fuji Instax ainsi que la photo gagnante imprimée sur toile. Les deuxième et troisième lauréats recevront leur photo imprimée sur toile. Les trois premiers lauréats recevront une inscription gratuite d'un an au Club Photo EPFL. Les dix meilleures photos seront exposées au RLC ou lors de la soirée de gala ESN Titanic Lémanique lors du semestre de printemps 2016.

## Précisions

1. Le prix gagné peut être transféré à une autre personne. Cependant, il ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.
2. Le gagnant devra réclamer son prix dans les 30 jours suivant l'annonce des lauréats.
3. Dans ce document, l'utilisation du genre masculin n'a pour but que l'allègement du texte.
4. La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent